



Commune de LOCON

Conseil Municipal du Lundi 9 avril 2018

Compte-rendu

Présents

Tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de : Mélanie BIERNACKI, Delphine GUENIOT et Marc MONVOISIN, absents excusés.

Procuration(s)

Mélanie BIERNACKI à Karine DEMANDE et Marc MONVOISIN à Bertrand LELEU.

Début de séance à 20h00

1-Désignation secrétaire de séance

Xavier DELEBASSÉE.

2-Approbation des comptes de gestion 2017 résidence du Levant et Commune (637 et 638)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017 du budget annexe « Résidence du Levant » et du budget « Commune ». Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- POUR	17
- CONTRE	0
- Abstentions	0

Sylvie ROSE a rejoint la séance à 20h30

3-Approbation du Compte Administratif 2017 « Résidence du Levant » (639)

Sous la Présidence de Robert DENDIEVEL, Premier Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017 du budget annexe qui s'établit ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Fonctionnement	/	198.61
	Investissement	/	/
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Fonctionnement (002)	/	352 162.91
	Investissement (001)	571 994.88	/
TOTAL (réalisations + reports)		571 994.88	352 361.52
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018	Fonctionnement	/	/
	Investissement	/	/
	Total des RAR	/	/
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	/	352 361.52
	Investissement	571 994.88	/
	TOTAL CUMULE	571 994.88	352 361.52

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget annexe.

- POUR **16**
- CONTRE **0**
- Abstentions **0**

4-Approbation du Compte Administratif 2017 « Commune » (640)

Sous la Présidence de Robert DENDIEVEL, Premier Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017 qui s'établit ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Fonctionnement	920 810.48	1 493 715.94
	Investissement	849 169.51	352 348.94
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Fonctionnement (002)	/	964 137.63
	Investissement (001)	/	125 682.33
TOTAL (réalisations + reports)		1 769 979.99	2 935 884.84
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018	Fonctionnement	/	/
	Investissement	606 600.00	70 000.00
	Total des RAR	606 600.00	70 000.00
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	920 810.48	2 457 853.57
	Investissement	1 455 769.51	548 031.27
	TOTAL CUMULE	2 376 579.99	3 005 884.84

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017.

- POUR **16**
- CONTRE 0
- Abstentions 0

5-Affectation des résultats « Résidence du Levant » (641)

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le Compte Administratif 2017 du budget annexe, dont les résultats, conformes au Compte de Gestion, se présentent comme suit :

Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice : 198.61	Solde d'exécution (001) : -571 994.88
Résultat de l'exercice antérieur (002) : 352 162.91	Solde des restes à réaliser : 0.00
Résultat à affecter (hors restes à réaliser) : 352 361.52	Besoin de financement : 571 994.88

Après en avoir délibéré, décide d'affecter au budget 2018 le résultat de fonctionnement de 2017 de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 352 361.52
- Solde d'exécution (ligne 001) : 571 994.88

- POUR **17**
- CONTRE 0
- Abstentions 0

6-Affectation des résultats « Commune » (642)

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le Compte Administratif 2017, dont les résultats, conformes au Compte de Gestion, se présentent comme suit :

Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice : 572 905.46	Solde d'exécution (001) : 371 138.24
Résultat de l'exercice antérieur (002) : 964 137.63	Solde des restes à réaliser : -536 600.00
Résultat à affecter (hors restes à réaliser) : 1 537 043.09	Besoin de financement : 907 738.24

Après en avoir délibéré, décide d'affecter au budget 2018 le résultat de fonctionnement de 2017 de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) : 907 738.24
- Excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 629 304.85
- Solde d'exécution (ligne 001) : 371 138.24

- POUR **17**
 - CONTRE 0
 - Abstentions 0

7-Taux d'imposition des taxes directes locales 2018 (643)

L'assemblée, après avoir délibéré sur le budget primitif 2018 et les taux d'imposition applicables à chacune des taxes directes locales, décide de conserver les mêmes taux qu'en 2017 et donc de retenir les taux suivants pour l'année 2018 :

- Taux de la taxe d'habitation : 15.06 %
- Taux de la taxe sur le foncier bâti : 16.52 %
- Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 57.49 %

- POUR **17**
 - CONTRE 0
 - Abstentions 0

8-Subventions aux associations (644 à 668 et 676)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de leurs activités, les associations loconoises et non loconoises ont déposé en mairie un dossier de demande de subvention municipale au titre de l'année 2018 (aide financière et/ou mise à disposition de locaux ou terrains communaux) :

N° délibération	Association	Demande	Membres du bureau ne prenant pas part au vote	Montant proposé	Résultat du vote
644	Anciens Combattants	220 €	X	230 €	P = 17
645	ALLES	0	F.Lefrancq	0	P = 16
646	Amicale Retraités	180 €	X	180 €	P = 17
647	APEJE	0	X	0	P = 17
648	Fraternité missionnaire	0	X	0	P = 17
649	Gestion MARPA	0	A.Pillier	0	P = 16
650	APEL	210 €	A.Pillier	250 €	P = 16
651	CARL CLUB	1 600 €	O.Gallet	1 700 €	P = 16
652	Charitables 1ere confrérie Ht Prieur	0	X	0	P = 17
653	Informatique	170 €	M.Taclet	180 €	P = 16
654	Jumelage	820 €	X	820 €	P = 17
655	Théâtre 3 Baudets	350 €	X	360 €	P = 17
656	Gymnastique	250 €	K.Demande	260 €	P = 15
657	Harmonie	3 200 €	F.Lefrancq	3 200 €	P = 16
658	Jogging	0	B.Leleu	0	P = 15
659	Randonnée Mille Pattes	400 €	JP.Guilbert	150 €	P = 16
660	Pétanque	200 €	X	210 €	P = 17
661	Photo Club	430 €	JG.Guilbert	440 €	P = 16
662	Questions Champion	150 €	X	160 €	P = 17
663	Football	3 000 €	X	2 200 €	P = 17
664	Chasse Ouest	250 €	F.Lefrancq	260 €	P = 16

665	Comité des Fêtes	2 000 €	X.Delebassée O.Gallet J.Sintive	2 000 €	P = 14
666	Dynamique Culture	200 €	JP.Guilbert	210 €	P = 16
667	Bachi et Guetre	100 €	X.Delebassée	110 €	P = 16
668	SSIAD	150 €	X	160 €	P = 17
676	AAE	X	X	110 €	P = 17

9-Suspension de versement d'indemnités (635)

Monsieur le Maire informe l'assemblée des démissions de Denis ANSQUIN et Christian VITTU au sein du Conseil Municipal.

Il demande l'autorisation de suspendre le paiement de leurs indemnités de fonction de conseillers à compter de la date de réception en mairie de leur courrier, soit au 16 mars 2018.

Il informe également que 13 suivants de la même liste renoncent à être membre du Conseil Municipal et ont adressé également leur démission.

En conséquence, conformément à l'article L270 du Code Electoral, Marc MONVOISIN est installé en qualité de conseiller municipal. En revanche, par courrier daté du 6 avril 2018, Marc MONVOISIN confirme ne pas vouloir prétendre à son indemnité.

- POUR **17**
- CONTRE 0
- Abstentions 0

10-Indemnités des élus (636)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération n° 596/2017 du 23 mai 2017, fixant les indemnités de fonction des élus.

Il précise qu'il a décidé de confier davantage de missions à :

- Sylvie ROSE, dans le domaine scolaire et périscolaire et notamment avec la création du projet de structure d'accueil périscolaire,
- Olivier GALLET, dans le domaine de la sécurité et urbanisme.

Monsieur le Maire propose donc de fixer le montant des indemnités de fonction comme indiqué ci-dessous, à compter du 10 avril 2018.

Sylvie ROSE et Olivier GALLET, concernés par cette décision, sortent de la pièce lors de la délibération et ne prennent pas part au vote.

Fonction	Nom	Prévues par la loi	Votées
Maire	DUFOSSÉ Michel	43	41.5
1er Adjoint	DENDIEVEL Robert	16.5	21.74
2e Adjoint	ROSE Sylvie	16.5	16.79
3e Adjoint	DEMANDE Karine	16.5	9.88
4e Adjoint	DELEBASSÉE Xavier	16.5	9.88
5e Adjoint	TACLET Michèle	16.5	4.94

Conseiller délégué	GUILBERT Jean-Paul		4.94
Conseiller délégué	GALLET Olivier		4.94
Conseiller municipal	LEFRANCQ Francis		0.99
Conseiller municipal	LENFANT Jeanne-Marie		0.99
Conseiller municipal	SINTIVE Jacques		0.99
Conseiller municipal	BEAUSSART ÉRIC		0.99
Conseiller municipal	GUENIOT Delphine		0.99
Conseiller municipal	PILLIER Aurélie		0.99
Conseiller municipal	BIERNACKI Mélanie		0.99
Conseiller municipal	FOULON Sylvie		0.99
Conseiller municipal	LELEU Bertrand		0.99
		125.5	123.52

- POUR **13**
- CONTRE 2
- Abstentions 0

11-Commissions municipales (669)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, suite aux démissions des conseillers municipaux, il convient de revoir le tableau des commissions municipales.

Il propose d'adopter les changements comme indiqué ci-dessous.

Commissions	Responsable	Composition
Voirie - Routes & Fossés Travaux - Bâtiments Personnel technique	Robert DENDIEVEL 1 ^{er} Adjoint	1 Robert DENDIEVEL 2 Jean-Paul GUILBERT 3 Olivier GALLET 4 Jacques SINTIVE 5 Marc MONVOISIN
Scolaire & Périscolaire Garderie - Restauration Centre de loisirs Action sociale	Sylvie ROSE 2 ^e Adjoint	1 Sylvie ROSE 2 Mélanie BIERNACKI 3 Delphine GUENIOT 4 Michèle TACLET 5 Bertrand LELEU
Aménagement - Environnement Accessibilité Bibliothèque	Karine DEMANDE 3 ^e Adjoint	1 Karine DEMANDE 2 Eric BEAUSSART 3 Jean-Paul GUILBERT 4 Aurélie PILLIER 5 Sylvie FOULON

Cérémonie - Sport	Xavier DELEBASSÉE 4 ^e Adjoint	1 Xavier DELEBASSÉE 2 Mélanie BIERNACKI 3 Olivier GALLET 4 Delphine GUENIOT 5 Bertrand LELEU
Animations communales Jeunesse	Michèle TACLET 5 ^e Adjoint	1 Michèle TACLET 2 Olivier GALLET 3 Jean-Paul GUILBERT 4 Jeanne-Marie LENFANT 5 Bertrand LELEU
Communication	Jean-Paul GUILBERT Conseiller délégué	1 Jean-Paul GUILBERT 2 Eric BEAUSSART 3 Karine DEMANDE 4 Aurélie PILLIER 5 Sylvie FOULON
Finances	Michel DUFOSSÉ Maire	1 Michel DUFOSSÉ 2 Robert DENDIEVEL 3 Aurélie PILLIER 4 Sylvie ROSE 5 Bertrand LELEU
Appel d'offres	Michel DUFOSSÉ Maire	1 Michel DUFOSSÉ 2 Karine DEMANDE 3 Robert DENDIEVEL 4 Jeanne-Marie LENFANT 5 Bertrand LELEU
Urbanisme Publicité	Xavier DELEBASSÉE 4 ^e Adjoint	1 Xavier DELEBASSÉE 2 Robert DENDIEVEL 3 Olivier GALLET 4 Jeanne-Marie LENFANT 5 Marc MONVOISIN

Il est précisé qu'Olivier GALLET est nommé Conseiller Délégué à la sécurité dans toutes les commissions municipales. Pour rappel, Monsieur le Maire est membre de droit de chaque commission.

- POUR **17**
- CONTRE 0
- Abstentions 0

12-Tarifs ALSH 2018 (670)

Dans le cadre de la convention avec les FRANCAS, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer les tarifs suivants pour le centre de loisirs qui se déroulera du 9 juillet au 10 août 2018 (pas de changement par rapport aux tarifs 2017) :

TARIFS SELON QUOTIENT FAMILIAL		Forfait semaine (5 jours)	Forfait semaine pour 3 semaines consécutives minimum
Locon	Inférieur à 600 €	42,00 €	37,00 €
	De 601 à 900 €	47,00 €	42,00 €

	De 901 à 1 200 €	58,00 €	51,00 €
	Supérieur à 1201 €	68,00 €	60,00 €
Extérieurs à Locon	Inférieur à 600 €	55,00 €	48,00 €
	De 601 à 900 €	61,00 €	55,00 €
	De 901 à 1 200 €	75,00 €	66,00 €
	Supérieur à 1201 €	88,00 €	78,00 €
Garderie matin et/ou soir par jour		1,60 €	

- POUR **17**
- CONTRE 0
- Abstentions 0

Les membres du Conseil demandent à la commission périscolaire de s'assurer d'avoir les programmes des activités au plus vite afin de communiquer aux familles le plus rapidement possible et ainsi favoriser les inscriptions.

13-Tarifs sarcophages cimetièrè (671)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il ne reste que quelques sarcophages disponibles au cimetière. Il propose d'en poser à nouveau une série de 15 par la société Dominique Fleurs qui a remis le meilleur prix (13 770 € TTC, soit 918 € TTC l'un).

Il propose de fixer le prix de vente au prix coutant, soit 918 €.

Dans le cadre des reprises de concessions, le prix de vente des sarcophages sera fixé au coutant, en fonction du prix facturé à la Commune par l'entreprise de pompes funèbres chargée des travaux de reprise de concession.

- POUR **17**
- CONTRE 0
- Abstentions 0

14-Tarifs repas au restaurant scolaire année 2018/2019 (672)

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de revoir les tarifs des repas servis au restaurant scolaire pour l'année 2018-2019.

Il propose de les fixer comme indiqué ci-dessous, à savoir augmenter le prix unitaire de 1% (pour information, le taux d'inflation prévisionnel de 2018 est de 1.2).

Tout repas réservé au forfait annuel ou mensuel sera facturé.

Par période d'absence, les repas non pris seront remboursés sur demande écrite à partir du 3^e jour d'absence successif et concomitant avec une absence en classe, sur la base de 3.02 € pour les loconoïs et 3.92 € pour les extérieurs.

Fréquentation	Forfait annuel (basé sur 141 jours pour 2018/2019)		Paiement étalé sur 10 mois de septembre à juin inclus, soit par mois :	
	Loconoïs	Extérieurs	Loconoïs	Extérieurs
4 jours (semaine complète) <i>pour info par jour</i>	425.82 € 3.02 €	552.72 € 3,92 €	42.58 €	55.27 €
3 jours fixes / semaine (les mêmes jours tout au long de l'année) <i>pour info par jour</i>	319.37 € 3.02 €	414.54 € 3,92 €	31.94 €	41.45 €
2 jours fixes / semaine (les mêmes jours tout au long de l'année) <i>pour info par jour</i>	212.91 € 3.02 €	276.36 € 3.92 €	21.29 €	27.64 €
1 jour fixe / semaine (le même jour tout au long de l'année) <i>pour info par jour</i>	106.46 € 3.02 €	138.18 € 3,92 €	10.65 €	13,82 €
Prix à l'unité pour les repas réservés au mois, au plus tard le 20 du mois précédent : Loconoïs : 3,50 € / Extérieurs : 4,42 € Si non réservés dans les délais : tarif ci-dessous applicable				
Prix à l'unité pour les repas non réservés (ou réservés hors délais) : Loconoïs et Extérieurs : 5,06 €				
Adultes : 5,78 € par repas				

- POUR **17**
- CONTRE **0**
- Abstentions **0**

15-Tarifs garderie année 2018/2019 (673)

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de revoir les tarifs de garderie pour l'année 2018-2019. Il propose de les fixer comme suit, à savoir augmenter le prix de 1%.

Horaires	Prix unitaire	
	Loconoïs	Extérieurs
7h15-8h35	1,93 €	2,50 €
16h45-18h30	2,23 €	2,90 €
Majoration > 18h30	3,03 €	

- POUR **17**
- CONTRE 0
- Abstentions 0

16-Subvention voyage école maternelle (675)

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de voyage de fin d'année de l'école maternelle établi par la Directrice.

Il propose d'accorder à l'école une subvention pour le financement d'une partie du voyage à hauteur de 7.20 € par enfant, soit pour cette année :

$$7.20 \text{ €} \times 63 \text{ enfants} = \mathbf{453.60 \text{ €}}$$

Le montant de la subvention pourra être ajusté en fonction du nombre de participants et sera versé à la coopérative scolaire.

- POUR **17**
- CONTRE 0
- Abstentions 0

17-Création d'un emploi saisonnier (674)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que :

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et que celui-ci doit mentionner sur quel grade il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison du surcroît de travail conséquent en période estivale, il y aurait lieu de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique à temps complet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique à compter du 23 avril 2018
- PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures par semaine
- DECIDE que la rémunération sera Indice Brut 347 - Indice Majoré 325
- MODIFIE le tableau des emplois permanents de la commune
- CHARGE l'autorité d'assurer la publicité de vacance d'emploi auprès du centre de gestion
- HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois).

- POUR **17**
- CONTRE 0
- Abstentions 0

18-Créances éteintes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération n° 632/2018 du 20 février 2018 relative à des créances éteintes.

Il explique qu'il a reçu un courrier de la Trésorerie demandant d'annuler le mandat d'admission en non valeur pour une famille qui a finalement soldé 2 factures, pour un montant de 41.52 €.

19-Décision d'attribution de cartes cadeau au personnel

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération n° 511/2016 du 13 juin 2016 portant sur les modalités d'attribution de cartes cadeau au personnel communal par rapport à l'absentéisme.

Pour l'année 2017, il a décidé d'attribuer les cartes de la façon suivante :

- | | |
|------------------------|---------|
| - DEBAS Fabien : | 62.50 € |
| - HERBAUT Isabelle : | 62.50 € |
| - LAMBIN Audrey : | 62.50 € |
| - MORTAGNE Véronique : | 62.50 € |
| - MOTTE Isabelle : | 62.50 € |
| - RICHARD Christine : | 37.50 € |
| - WALLOIS Emmanuelle : | 50.00 € |

20-Informations diverses

- Rue Jean Lefrancq : les travaux sont terminés
- Rue Oscar Bréhon : les travaux sont terminés, hormis le revêtement qui sera réalisé prochainement
- Assainissement collectif rue du Huit Mai : d'après les dernières informations venant de la Communauté d'Agglomération, les travaux devraient être effectués cet été. Une réunion publique aura lieu au préalable avec les riverains, les commerçants. Ces travaux vont engendrer de grosses difficultés car la route peut être bloquée pour 3 mois.
- Le cabinet Jamain a remis son devis pour les travaux de mise en sécurité de l'église. Le montant total du devis s'élève à 1 016 311.87 €, sans compter les travaux d'électricité, de location de nacelles ou autres pour les travaux et de restauration des vitraux. Monsieur le Maire propose d'étaler ces travaux sur plusieurs années.
- Le devis de marquage au sol du parking des écoles a été réceptionné en mairie. Les travaux devraient démarrer sous peu.
- Il est demandé à la commission sport d'envisager d'organiser le parcours du cœur en 2019, en complément de celui effectué par les écoles, qui aura lieu cette année le 20 avril.
- Aurélie PILLIER, Présidente de l'APEL, rappelle que ce samedi 14 avril, aura lieu le lavage autos
- A l'occasion du centenaire de la bataille de la Lys, l'office de tourisme a installé des panneaux d'information dans les communes concernées. A Locon, il est situé place de l'Europe.
- Chemin du Halage : la commission travaux a rencontré la communauté d'agglomération ce mercredi 4 avril. L'étude est en cours.

21-Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 février 2018

Il est adopté à l'unanimité, sans observation.

22h45 : Fin de séance